

Rechtsprechung / 2. Strafverfahrensrecht

Nr. 16 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 14 décembre 2016 dans la cause X. contre Ministère public du canton de Genève – [6B_203/2016](#)

Art. 366, 368 al. 2 et 3, 371, 398 al. 1 et 3 CPP: jugement par défaut; appel; demande de nouveau jugement; absence sans excuse valable.

Dans le cas d'un jugement rendu par défaut, l'appel permet notamment de contester l'engagement de la procédure in absentia, alors que la demande de nouveau jugement porte sur la question de savoir si le condamné avait une excuse valable pour ne pas se...

Dieses Dokument ist für Abonnenten oder Pay-per-Document-Kunden zugänglich.

Abonnieren →

Kaufen →

🔑 Login